

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Les étudiants relevant de la formation continue (FC) peuvent bénéficier d'un suivi individualisé au cours de la formation en fonction de leurs besoins évalués par l'équipe pédagogique. Ce suivi individualisé peut nécessiter jusqu'à 30h TD par année de formation (60h TD au total si l'étudiant de FC suit la formation sur 2 ans).

La formation comprend 4 UE d'enseignements et une UE consacrée au stage et au projet professionnel de l'étudiant.

Les UE 2, 3 et 4 comportent chacune un projet d'étude commandité par les professionnels partenaires de la formation. Chaque projet mobilise les étudiants pendant 3 mois : 2 projets ont lieu au 1^{er} semestre avec une restitution en janvier et le 3^{ème} projet à lieu au second semestre avec une restitution en mars. Les étudiants se constituent en bureau d'étude pour réaliser les missions inscrites au cahier des charges. Des séances « bilan », inscrites à l'emploi du temps, sont prévues régulièrement pour suivre la progression du travail du bureau d'étude. Chaque projet donne lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse qui prend la forme d'un document pouvant être diffusé à la communauté professionnelle. Chaque projet donne également lieu à une présentation orale publique au cours de laquelle le jury d'évaluation analyse la capacité de restitution du bureau d'étude et sa capacité à débattre avec les personnes présentes.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements se déroulent d'octobre à mars et le stage débute en avril.

SEMESTRE 1								
Intitulé et nature des UE	CM	TD	Total	ECTS	Type Examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
UE 1 : Territoires et jeu des acteurs								
Problèmes territoriaux contemporains	24		24		Ecrit	3		3
Choix publics et gouvernance	18		18		Ecrit	3		3
Aménagement des territoires	24		24		Ecrit	3		3
Applications professionnelles (<i>Conférences</i>)	12		12		Oral	1		1
TOTAL UE 1	78		78	10		10		10
UE 2 : Evaluation et aménagement des territoires								
Dispositifs et organisation des territoires	24		24		Ecrit	3		3
Outils et stratégies de gestion territoriale	24		24		Ecrit/Oral	3		3
Evaluation des politiques publiques	12	18	30		Ecrit/Oral	3		3
Applications professionnelles (<i>conférences +projet</i>)	12	10	22		Ecrit/Oral	1		1
TOTAL UE 2	72	28	100	10		10		10
UE 3 : Diagnostic des territoires								
Techniques d'enquête (1)	24		24		Ecrit/Oral	3		3
Econométrie spatiale (1)	24	12	36		Ecrit	3		3
Projet SIG (1)	24	12	36		Ecrit/Oral	3		3
Diagnostic des systèmes territoriaux (projet)	12	18	30		Ecrit/Oral	4		4
TOTAL UE 3	60	30/42*	90/102*	10		10		10

Total Semestre 1	210	58/70*	268/280*	30		30		30
SEMESTRE 2								
Intitulé et nature des UE	CM	TD	Total	ECTS	Type Examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
UE 4 : Domaines d'application								
Politique de la ville et action sociale	18		18		Ecrit	2		2
Politiques agricoles et d'environnement	18		18		Ecrit	2		2
Transport-mobilités et cadre de vie	18		18		Ecrit	2		2
Pratiques de la gouvernance		27	27		Ecrit	2		2
Applications professionnelles (<i>conférences + projet</i>)	18	10	28		Ecrit/Oral	2		2
TOTAL UE 4	72	37	109	10		10		10
UE 5 : Projet professionnel								
Appui à la définition du projet professionnel	6	9						
Suivi personnalisé des stagiaires en formation continue		30						
Stage					Ecrit/Oral			
TOTAL UE 5	6	9	15	20		20		20
Total Semestre 2	78	46	124	30		30		30
Total 2^{ème} Année	288	104/116*	392/404*	60		60		60

CT : Contrôle Terminal CC : Contrôle Continu

(1) : 2 cours parmi 3

* : volume variable suivant les options

(a) : la durée du stage est évaluée à 420 h compte tenu du nombre de semaines de présence minimale dans l'entreprise (13 semaines)

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● Sessions d'examen : précisions

La semestrialisation est assurée par l'organisation de périodes d'examen : au cours du mois de janvier pour le 1^{er} semestre et au cours du mois de mars pour le second semestre (à l'exception de l'UE5). Deux sessions de délibérations pour l'année sont prévues :

- 1^{ère} session : fin juin

- 2^{ème} session : fin septembre

Les délibérations de la seconde session pour la promotion de l'année t ont lieu avant la date de rentrée universitaire de la promotion t+1

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

En plus des dispositions générales précisées dans les procédures de validation des parcours M2 figurant dans la présentation générale de la mention Sciences Economiques du Master Economie-Gestion, les dispositions spécifiques à la spécialité Economie et Gouvernance des Territoires sont les suivantes.

Pour les règles de compensation entre les matières (au sein d'une UE) ou entre les UE (au sein d'un semestre), les coefficients affectés aux matières et aux UE constituent les pondérations à utiliser pour le calcul soit de la note d'UE (coef de matière), soit de la moyenne générale de l'étudiant (coef des UE).

La moyenne pondérée générale sert à terminer la mention obtenue pour le diplôme.